



SIAEP DORE ALLIER
Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
siaepdoreallier@orange.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-00000-

L'an **Deux Mille Vingt le 09 décembre 2020** à Dix-huit heures,
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni en session
ordinaire, salle du Lido à Lezoux sous la présidence de
Monsieur MAZELIER Vincent.

Nombres de Membres:

en exercice : 16

présents : 12

votants : 15

Date de convocation : 25/11/2020

PRESENTS : MMES GONINET L., GRENIER M.C, TARTRY-LAVEST A.
MMS BARGOIN J., BLANCHOZ P., DERBIAS J.L.,
MMS DUROHANY D., GARMIS F., GIRARD J.B.,
MMS MAURIN D., MAZELIER V., ORCIERE T.

POUVOIRS : M.BRIVARY J.F à M.ORCIERE T.
M.DUREZ S. à M. MAZELIER V.
M.ROUVIDANT J.L à M.MAURIN D.

OBJET : ADHESION À LA MISSION RELATIVE À L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DÔME

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-28 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Président à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme,
Le Président,


MAZELIER Vincent


Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture le : **14 DEC. 2020**
Publié le : **17 DEC. 2020**

Le Président,

Vincent MAZELIER
